

## Interpellation

### Quelles mesures d'accompagnement aux travaux de l'OFROU sur le territoire morgien ?

Ce n'est un secret pour personne l'OFROU souhaite augmenter la capacité de l'autoroute entre Lausanne et Genève. Pour ce faire, différents projets sont planifiés ou sont en voie de l'être.

Lors des études des nouvelles jonctions d'Ecublens et de Chavannes, il est apparu à leurs auteurs que le tronçon entre Morges-Est et Aubonne allait devenir à terme un nouveau goulet d'étranglement. Pour pallier à ce problème, l'OFROU table à moyen terme pour la création d'une bande d'arrêt d'urgence « active » afin d'obtenir une troisième voie de circulation à certaines heures. Selon la réponse orale de la Municipalité en séance du 6 décembre dernier, une mise à l'enquête est évoquée pour 2025.

En prévision de ce projet, l'OFROU planifie de manière active des « mesures anticipées ». Ces mesures anticipées (VoMa) sont des « projets d'intervention [...] qui doivent être réalisés avant le début des travaux principaux »<sup>1</sup>. Dans un futur proche, l'office prévoit des interventions sur le pont autoroutier situé à proximité du giratoire du Moulin. Nous parlons ici de travaux « estimés à 20 millions et dont la durée est d'environ 2 ans »<sup>2</sup>.

La Ville de Morges et plus généralement les personnes fréquentant le secteur vont au-devant de travaux de grande ampleur dans un secteur déjà fortement contraint, tout ceci dans un secteur clé pour l'intermodalité.

Le droit fédéral permet d'intervenir sur un ouvrage d'art aussi imposant sans mise à l'enquête publique. Bien loin des critères habituels qui engendrent traditionnellement une mise à l'enquête publique selon la LATC<sup>3</sup>.

A court terme, la Municipalité et ses services semblent être les seuls interlocuteurs pouvant défendre les intérêts locaux. Dès lors, il nous semble primordial de relever les points suivants et de poser les questions suivantes :

1. Dans le cadre de ses contacts avec l'OFROU, la Municipalité a-t-elle obtenu la garantie que l'élargissement du pont, nécessaire à la création d'une bande d'arrêt d'urgence, sera intégré au projet principal (soumis à une enquête publique) et ne sera pas réalisé dans le cadre des mesures anticipées ?
2. Le temps des travaux d'assainissement du pont, une réduction partielle voir totale du stationnement deux-roues ainsi que du dépose-minute est à craindre. Quelles actions ont été ou sont entreprises par la Municipalité afin de ne pas réduire l'attractivité de la plateforme multimodale ? Le cas échéant avec quel financement ?
3. Le projet d'assainissement du pont autoroutier prévoit le remplacement de la paroi anti-bruit côté Jura, des garanties ont-elles été données à la Ville de Morges quant à l'efficacité de la nouvelle structure ? Si non, la Municipalité compte-t-elle obtenir des engagements de la part de l'office fédéral des routes ou mener ses propres

<sup>1</sup>[https://www.astra.admin.ch/dam/astra/fr/dokumente/standards\\_fuer\\_nationalstrassen/astra%2078003%20vollzugderumweltgesetzgebungbeiprojektendernationalstrassen.pdf](https://www.astra.admin.ch/dam/astra/fr/dokumente/standards_fuer_nationalstrassen/astra%2078003%20vollzugderumweltgesetzgebungbeiprojektendernationalstrassen.pdf)

<sup>2</sup> <https://ted.europa.eu/fr/notice/-/detail/765858-2023>

<sup>3</sup> [https://www.morges.ch/media/document/1/brochure\\_autorisation\\_construire\\_v2020.pdf](https://www.morges.ch/media/document/1/brochure_autorisation_construire_v2020.pdf)

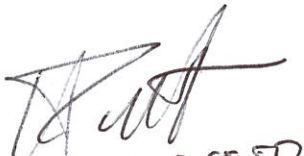
investigations comme le suggérait le postulat « Agir contre le bruit de l'autoroute » déposé en 2021 ?

4. Dans le cadre du projet de bande d'arrêt d'urgence « active », la Municipalité a-t-elle des contacts avec l'OFROU ? Poste-t-elle des conditions quant à son soutien au projet, par exemple en exigeant des aménagements qui permettraient d'atténuer au maximum les nuisances liées à l'élargissement de la BAU et plus généralement des mesures d'atténuation de la coupure urbaine que représente l'autoroute ?
5. Quelles sont les perspectives à moyen/long terme concernant la traversée autoroutière de Morges ? Des démarches sont-elles en cours en vue de redémarrer des études visant à libérer le centre-ville de Morges de cette infrastructure ?

Date du dépôt et du développement : 27 mars 2024

Clément Bourgeois

Camille Robert  
C.R.



Gilles Millouel  
G.M. 173 RISTE FT7

Gilles Millouel



Michael Francescato



Sylvie Fay